

Distr. générale
28 janvier 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-seizième session
Point 66 de l'ordre du jour
Consolidation et pérennisation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

Consolidation et pérennisation de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis dans la perspective de la réunion de haut niveau sur le financement de la consolidation de la paix que l'Assemblée générale tiendra à sa soixante-seizième session. Le Secrétaire général y fait valoir que les ressources mises au service du financement de l'action préventive et des activités de consolidation de la paix restent encore insuffisantes, compte tenu de la multiplication des conflits violents, de la manière dont ils évoluent, de leur durée, de leur complexité et de leurs conséquences dévastatrices. Le coût des interventions en cas de crise n'est plus soutenable ; la prévention des conflits et l'investissement en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix peuvent alléger la facture pour les États Membres. Le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix et le développement et l'action humanitaire sont liés par essence et se renforcent mutuellement et il faut penser le financement à l'échelle de tout le continuum de paix. Comme cela a été souligné dans le cadre de l'examen de l'intégration du système des Nations Unies conduit en 2020, l'Organisation doit créer un environnement propice à la mise en place concrète de cette triple approche transversale et favoriser ainsi des interventions porteuses de changement, axées sur la prévention et tenant compte des risques de conflit, qui permettront d'accélérer l'action menée à l'appui du Programme 2030. Les activités de consolidation de la paix des États, de la société civile, des femmes, de la jeunesse et des entités des Nations Unies doivent être financées à l'aide de toute une gamme de mécanismes et de sources diversifiées, dont les budgets nationaux, les contributions volontaires et statutaires des États Membres et des partenariats innovants.

22-01138 (F) 110222 150222



I. Introduction

1. À l'issue de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui a eu lieu en 2020, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions jumelles (résolutions 75/201 de l'Assemblée générale et 2558 (2020) du Conseil de sécurité) dans lesquelles ils ont demandé que leur soit présenté, en 2022, pour examen par les États Membres, un rapport d'étape sur l'application des résolutions de 2016 relatives à la consolidation et à la pérennisation de la paix (résolutions 70/262 et l'Assemblée générale et résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité) accordant l'attention voulue aux effets des réformes pertinentes sur les résultats obtenus à cet égard par le système des Nations Unies et mettant l'accent sur les effets systématiques produits sur le terrain.

2. Dans son rapport intitulé « Notre Programme commun », publié en 2021, le Secrétaire général a appelé de ses vœux un regain d'efforts pour convenir de réponses plus efficaces aux fins de la sécurité collective et proposé que soit défini un nouvel agenda pour la paix prévoyant de renforcer l'investissement en faveur de la prévention et de la consolidation de la paix. Comme le Secrétaire général n'a cessé de le souligner, le financement de la consolidation de la paix reste un défi majeur. L'Assemblée générale en est consciente ; c'est pourquoi elle a décidé de tenir une réunion de haut niveau, à sa soixante-seizième session, en vue d'approfondir, d'étudier et d'envisager des solutions permettant d'assurer le financement adéquat, prévisible et durable des activités de consolidation de la paix et s'est dite déterminée à obtenir des résultats concrets. Le présent rapport a été établi en vue d'alimenter les débats de la réunion.

3. La prévention des conflits violents et la consolidation et la pérennisation de la paix sont au cœur de l'action menée par l'Organisation en application de la Charte des Nations Unies. Le succès de ces activités dépend largement des fonds qui leur sont alloués. Or, à l'heure actuelle, les ressources disponibles ne suffisent pas à couvrir les besoins de consolidation de la paix et États Membres se sont dits conscients qu'il existait « des déficits de financement » en la matière[1]. Quelque 2 milliards de personnes vivent dans des pays touchés par un conflit ; en 2020, on recensait un nombre sans précédent de 56 conflits étatiques. Le nombre de personnes tuées dans le cadre de conflits armés, qui n'avait cessé de décroître depuis 2014, est reparti à la hausse en 2020[2]. La nature des conflits violents a également évolué, la plupart d'entre eux survenant aujourd'hui sur fond de transitions politiques prolongées, complexes et houleuses[3]. Les conflits violents, l'insécurité alimentaire créée par le conflit et la faim sont cause d'une grande partie des besoins humanitaires. Jusqu'à 84 millions de personnes ont été déplacées de force par les persécutions, les conflits, la violence et les violations des droits humains[4]. En 2022, 274 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire. C'est 17 % de plus qu'en 2021. Le montant des ressources nécessaires pour aider les 183 millions de bénéficiaires visés s'élève à 41 milliards de dollars des États-Unis[5].

---

[1] Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement (résolution 69/313 de l'Assemblée générale, par. 8).

[2] Voir Uppsala Conflict Data Program (https://ucdp.uu.se/).

[3] Organisation des Nations Unies et Banque mondiale, « Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict » (« Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents ») (Washington, 2018). Consultable à l'adresse suivante : https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28337.

[4] Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Mid-year trends 2021 ». Consultable à l'adresse suivante : www.unhcr.org/mid-year-trends.

[5] Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Aperçu humanitaire mondial 2022 (https://gho.unocha.org/fr).

4. Partout dans le monde, on voit les conflits intraétatiques s'internationaliser. Face à cette tendance, à laquelle s'ajoute la fragmentation et de la multiplication des groupes armés non étatiques liés à des réseaux criminels et terroristes, il est difficile de trouver des solutions[6]. Il est ainsi de plus en plus rare de parvenir à des règlements politiques. Dans ce contexte, des exemples tels que celui de la Colombie, où l'on a su créer des occasions de construire et de consolider la paix, font figure d'exceptions qu'il convient de saluer. Bien que l'appel lancé en mars 2020 par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial et la résolution 2532 (2020) du Conseil de sécurité sur la cessation générale et immédiate des hostilités face aux ravages causés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en particulier dans les pays touchés par un conflit, ait trouvé un écho parmi plusieurs parties à des conflits, les premiers gestes de bonne volonté et les cessez-le-feu unilatéraux n'ont pas duré, ni réellement modifié la dynamique des conflits sur le terrain.

5. Les conflits contemporains font intervenir des dynamiques transfrontières complexes liées notamment aux groupes armés et au trafic illicite de stupéfiants, au terrorisme, aux armes légères, aux engins explosifs (dont les engins explosifs improvisés) et aux ressources naturelles. Exacerbée par les conflits et les changements climatiques, l'évolution des schémas de mobilité et de déplacement entame la cohésion sociale dans les collectivités frontalières. Dans les zones marginales, l'insuffisance des services et le manque d'intégration économique alimentent l'exclusion et les risques de conflit. Cela étant, la résilience qui caractérise bon nombre de collectivités frontalières offre un terrain propice pour des investissements plus soutenus en faveur de programmes transfrontières élaborés au niveau local visant à transformer la paix et la sécurité. Les missions politiques spéciales, les opérations de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies œuvrent main dans la main dans plusieurs régions. Les organisations, régionales ou autres, et la Commission de consolidation de la paix jouent également un rôle toujours plus important dans ces situations de conflit et le Fonds pour la consolidation de la paix a donné la priorité aux initiatives transfrontières et régionales, notamment au Sahel, en Amérique centrale et en Asie centrale. En 2021, l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les collectivités frontalières et l'Organisation ont créé ensemble l'Africa Borderlands Centre en vue de faciliter la recherche de solutions durables aux causes de conflits complexes de nature transfrontalière.

6. Raréfaction des ressources, insécurité alimentaire, perte des moyens de subsistance : les risques de sécurité liés aux changements climatiques sont devenus une réalité concrète et douloureuse pour des millions de personnes et touchent tout particulièrement les femmes. Les personnes déplacées par un conflit vivent bien souvent dans des pays vulnérables aux changements climatiques et l'on s'attend à ce que les dynamiques de déplacement s'intensifient sous l'effet des catastrophes naturelles liées à ces phénomènes[7]. Les changements climatiques peuvent avoir un effet multiplicateur et exacerber les vulnérabilités, les tensions et les inégalités tout en perturbant les dynamiques sociales, politiques, économiques et démographiques locales, nationales et régionales.

7. La pandémie de COVID-19 a accentué les fragilités et les inégalités de nos sociétés et révélé notre vulnérabilité commune et notre interdépendance. Dans le monde entier, la crise sanitaire a entraîné des bouleversements sans précédent sur les plans de l'enseignement et de l'acquisition de compétences, exacerbant les inégalités,

[6] Voir le rapport du Secrétaire général sur l'état de la paix et de la sécurité dans le monde au regard des grands mandats énoncés dans la Charte des Nations Unies (A/74/786).

[7] International Military Council on Climate and Security, « The world climate and security report 2021 » (juin 2021).

le mécontentement et le risque de chute du revenu perçu tout au long de la vie. La COVID-19 a affaibli le contrat social entre les États et les populations, rongé la cohésion au sein des communautés et d'une communauté à l'autre et fait augmenter sensiblement les inégalités de genre et la violence à l'égard des femmes et des filles. En première ligne de la lutte contre la pandémie, les femmes ont pourtant bien souvent été les oubliées de la prise de décision et des dispositifs de riposte. L'exaspération des populations face à l'inaction ou à l'inefficacité des institutions publiques a fait naître de nombreux mouvements de protestation. En parallèle, bon nombre de pays ont rogné l'espace civique, empiétant en particulier sur la liberté de réunion pacifique et la liberté d'expression. La pandémie a montré qu'il fallait se saisir de la question de l'espace civique en ligne et établir des cadres juridiques et stratégiques propres à garantir que les plateformes technologiques ne soient pas utilisées comme vecteurs de mésinformation, de désinformation et de discours de haine. Dans les zones de conflit, l'impact de la pandémie sur la santé, les moyens de subsistance et le travail décent peuvent alimenter la dynamique de la violence[8].

8. La pandémie a encore ajouté aux effets néfastes des conflits sur la santé mentale, en particulier celle des enfants, des jeunes et des femmes. Il est essentiel d'améliorer le bien-être psychosocial et l'accès à un soutien psychosocial dans les situations de conflit pour consolider la paix et prévenir la violence à plus long terme. Dans son rapport de 2020 sur la prévention et la consolidation de la paix, le Secrétaire général a souligné qu'il fallait mieux intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial aux activités de consolidation de la paix. En décembre 2021, la Commission de consolidation de la paix a tenu son tout premier échange de vues sur le sujet. Des orientations sur la mise en place d'une approche opérationnelle globale, à l'échelle du système des Nations Unies, visant à intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial à l'action de consolidation de la paix sont en cours d'établissement et le Fonds pour la consolidation de la paix a soutenu plusieurs projets axés sur ces deux domaines.

9. Dans le document intitulé « La plus haute aspiration : Un appel à l'action en faveur des droits humains » (2020), le Secrétaire général a souligné que les entités du système des Nations Unies devaient collaborer plus étroitement pour agir au plus vite, prévenir les conflits et protéger les droits en période de crise. Il a également rappelé la corrélation déjà bien établie entre l'exercice des droits humains, notamment l'absence de discrimination, et la résilience face aux crises. Le prochain agenda pour la paix définit le cadre dans lequel les entités des Nations Unies pourront œuvrer ensemble en vue de prévenir les problèmes de protection des droits humains et y faire face, en particulier dans les zones touchées par des conflits.

II. Prévention et consolidation de la paix : des cartes maîtresses

10. Il a été établi que réorienter les investissements au profit de la prévention des conflits violents permet de sauver des vies, d'obtenir des résultats à moindre coût et

---

[8] Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation internationale du Travail (OIT) et Interpeace : « De la crise à l'opportunité d'une paix durable : Une perspective commune pour répondre aux défis en matière de santé, d'emploi, et de consolidation de la paix en période de COVID-19 » (Genève, 2020). Consultable à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/global/topics/employment-promotion/recovery-and-reconstruction/WCMS_764222/lang--fr/index.htm.

de protéger les acquis du développement[9]. Dans leurs résolutions jumelles de 2020, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité se sont dits conscients que pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il fallait intégrer les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix à l'action menée en vue de reconstruire en mieux. Le développement inclusif et durable, fondé sur les droits humains, l'égalité des genres et l'objectif de ne laisser personne de côté, constitue la meilleure défense contre les conflits violents. Dans une perspective de prévention structurelle, il faut accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, mettre systématiquement l'accent sur l'élimination des risques et des facteurs de conflit et renforcer la cohésion sociale par des investissements en faveur d'un accès équitable aux services sociaux, d'institutions inclusives, d'une gestion transparente des revenus tirés des ressources naturelles et de l'égalité des chances sur le plan économique. Dans cette entreprise, le Fonds pour la consolidation de la paix est un moteur tout désigné, puisque 97 % des investissements auxquels il a procédé entre 2015 et 2020 ont fait progresser la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, alors que les besoins de consolidation de la paix ont augmenté, les ressources qui permettraient de les combler se font toujours attendre. L'efficacité des efforts internationaux menés sur le plan humanitaire et sur le plan du développement dépendra très largement de la mesure dans laquelle ils tiendront compte des risques de conflits et contribueront à consolider et à pérenniser la paix, notamment dans le cadre de la riposte aux conséquences de la pandémie et autres combinaisons de chocs et de tensions.

11. Dans le document intitulé « Notre Programme commun », le Secrétaire général a demandé que toute l'action de l'Organisation s'articule autour d'un programme de prévention revitalisé, complet et global, et que partout où elles sont présentes, les entités des Nations Unies offrent, à des fins de prévention, une expertise adaptée à chaque situation, en tenant compte tout à la fois des questions liées à la paix et à la sécurité, aux droits humains, à l'égalité des genres, au climat et au développement et en s'intéressant aux éléments susceptibles de susciter le mécontentement et de créer de l'instabilité. La pandémie de COVID-19 a montré combien il importait de ne pas se contenter de gérer les crises mais de privilégier la prévention et de mieux appréhender et anticiper les risques majeurs, pour mieux se préparer. Pour ce faire, il faut disposer de cadres juridiques plus solides et de meilleurs outils de gestion des risques, adopter des approches plus participatives, inclusives et qui tiennent compte des questions de genre et d'âge, exploiter des données de meilleures qualité et pouvoir compter sur un financement adéquat des activités de prévention et de préparation.

12. Dans son rapport de 2020 sur la consolidation et la pérennisation de la paix, le Secrétaire général a souligné que les activités de consolidation de la paix des missions politiques spéciales, des opérations de maintien de la paix et des organismes, fonds et programmes avaient permis d'obtenir des résultats convaincants sur le terrain (A/74/976-S/2020/773, par. 9 et encadré 1). Quelque 300 exemples avaient été recensés dans plus de 35 pays : hausse de la confiance dans les pouvoirs publics, amélioration de la cohésion sociale, recul de la violence, renforcement des capacités de prévention et de règlement pacifique des conflits, prise en compte de la consolidation de la paix dans les politiques publiques et négociation de règlements politiques durables. Chaque année, le Secrétaire général rend compte à l'Assemblée

[9] On estime que cette approche permettrait d'économiser chaque année entre 5 milliards et 70 milliards de dollars. Voir, par exemple, Organisation des Nations Unies et Banque mondiale, « Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict » (« Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents ») (Washington, 2018) p. xix. Consultable à l'adresse suivante : www.pathwaysforpeace.org/.

générale des résultats obtenus par l'entremise du Fonds pour la consolidation de la paix (voir le dernier rapport en date, publié sous la cote A/76/687).

13. Le système des Nations Unies a progressé dans la mise en œuvre des résolutions jumelles de 2016, notamment grâce au recours à l'analyse et de la planification conjointes. De nombreuses entités des Nations Unies ont intégré la question de la consolidation de la paix à leurs plans stratégiques, à leurs orientations et directives et à leurs activités de formation. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix ont participé à l'établissement des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui sous-tendent l'action globale menée par les équipes de pays des Nations Unies, adaptée aux priorités et plans définis sur le plan national. Ont également contribué à l'établissement de ces outils plus de 110 conseillers et conseillères pour la paix et le développement déployés dans le cadre du Programme commun du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Département des affaires politiques sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en Côte d'Ivoire (2021-2025), dans lequel la consolidation et la pérennisation de la paix, notamment par les femmes et par la jeunesse, sont définis comme une thématique transversale, a permis de renforcer la cohérence et la complémentarité de l'action que les entités du système ont mené avant, pendant et après l'élection présidentielle de 2020 en vue d'apaiser les tensions qui se faisaient jour et de créer les conditions d'un dialogue politique inclusif. En 2021, le Gouvernement iraquien et l'Organisation ont signé une nouvelle version du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du pays pour 2020-2024, révisé pour tenir compte des conséquences de la COVID-19, de l'urgence qu'il y avait à trouver des solutions durables pour mettre fin aux déplacements de population et des priorités stratégiques liées à la consolidation de la paix, dont la cohésion sociale, la protection et l'inclusion.

14. Les interlocuteurs de terrain ont confirmé qu'il importait de suivre des approches régionales et transfrontières adaptées face à la COVID-19, aux groupes armés non étatiques et aux problèmes de sécurité liées au climat, que les frontières n'arrêtent pas. En coordination avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a soutenu les efforts déployés au niveau régional (notamment par l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe) pour remédier aux causes profondes de l'instabilité et des conflits en organisant des consultations approfondies entre les chefs des services de renseignement et de sécurité du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda. De ces consultations est né un plan relatif à la création d'un groupe de liaison et de coordination chargé de superviser la mise en œuvre de mesures non militaires consistant notamment : a) à soutenir les programmes de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation en adoptant une approche associant les communautés locales et la société civile ; b) à renforcer la coopération transfrontières en vue de créer des perspectives économiques pour les jeunes. Grâce aux investissements du Fonds pour la consolidation de la paix et à l'appui technique fourni par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le PNUD, la République dominicaine et Haïti donnent actuellement un nouvel élan aux travaux de leur commission conjointe bilatérale afin de renforcer le dialogue sur la sécurité et les migrations, de créer des espaces de dialogue transfrontière au niveau local et de

lancer des activités de collaboration technique et culturelle, dans l'optique de promouvoir la cohésion sociale et de prévenir les conflits.

15. Dans leurs résolutions jumelles de 2020, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont souligné que l'ouverture était essentielle pour faire avancer les processus nationaux et servir les objectifs de consolidation de la paix des pays, si l'on voulait faire en sorte que les besoins de tous les groupes de la société soient pris en considération. Dans le document intitulé « Notre Programme commun », le Secrétaire général a proposé de mobiliser le système des Nations Unies afin d'aider les pays à se doter d'un nouveau contrat social ancré dans les droits humains et reposant sur la confiance, l'inclusion, la protection et la participation. Pour être efficaces, les mesures de prévention et de consolidation de la paix doivent s'inscrire dans le temps long en mobilisant toutes les générations, tirer parti de l'architecture de paix existante et faire fond sur l'action menée par les acteurs de terrain, notamment les femmes, les adolescents et les jeunes, les responsables religieux et les organisations de travailleurs et d'employeurs, qui sont trop souvent exclus des processus de paix formels.

16. Il importe d'investir davantage dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les jeunes et la paix et la sécurité pour consolider la paix de manière plus inclusive aux niveaux local et national. Cela suppose de collaborer et de mobiliser des ressources pour aider les pays à sortir des conflits, à lutter contre les inégalités et à gagner en résilience, en transformant les systèmes politiques, sociaux et économiques de manière à ce que les femmes et les jeunes puissent y participer pleinement. À titre d'exemple, en 2020, le Programme des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a investi 782,9 millions de dollars dans les services de base, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, à l'intention des adolescents et des jeunes vivant dans des situations de conflit ou d'instabilité. Les Volontaires des Nations Unies ont également joué un rôle déterminant en mobilisant les acteurs locaux à l'appui des processus de consolidation de la paix. Les parlements nationaux sont des espaces incontournables de dialogue et de représentation des différents segments de la société. Ils luttent contre les causes profondes des conflits, font œuvre de médiation en cas de mécontentement populaire, apaisent les tensions et rendent des comptes au public. Le PNUD a contribué à faire en sorte que les femmes participent davantage aux processus politiques au Kirghizistan, au Monténégro, au Népal, en Sierra Leone et à Sri Lanka. Au Kirghizistan, face à la flambée des violences de genre observée pendant la crise de la COVID-19, le Conseil des droits des femmes et de la prévention de la violence de genre est parvenu à faire adopter rapidement des modifications qu'il était proposé d'apporter aux lois en vigueur afin d'améliorer l'accès à la justice des victimes de violence domestique.

17. En Guinée-Bissau, dans le cadre d'un projet conjoint du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), 80 femmes d'influence des zones rurales ont débattu de questions qui les intéressaient avec des gouverneurs de région, des responsables de district et des parlementaires. Plus de 2 000 femmes rurales de 40 communautés ont bénéficié d'un programme d'alphabétisation et de renforcement des compétences en matière de commerce et d'administration qui leur a permis de s'engager davantage dans les sphères économique et politique et de faire part de leurs besoins aux autorités locales et aux parlementaires qui les représentaient. La police de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et l'Association des femmes d'Abyei ont travaillé ensemble afin de cerner les facteurs de tension et de conflit liés au genre, par exemple le fait que les femmes soient exclues des mécanismes de justice traditionnelle et des comités locaux de protection.

18. Avec l’aide de l’Organisation internationale du Travail (OIT), la Chambre jordanienne de l’industrie, la Fédération générale des syndicats jordaniens, le Ministère du travail et d’autres organismes public ainsi que les donateurs internationaux et les organisations de la société civile ont soutenu des programmes mis en place pour faire face à la crise des réfugiés syriens. Ces efforts ont permis de créer plus de 130 000 emplois décents tout en favorisant la cohésion sociale et la coexistence pacifique dans les secteurs de l’agriculture, de l’industrie manufacturière et des infrastructures[10].

19. Le système des Nations Unies a obtenu de bons résultats en matière d’inclusion des jeunes dans les initiatives de prévention et de consolidation de la paix. À Madagascar, le PNUD, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme et l’UNICEF ont aidé Radio Sifaka à encourager la mobilisation des jeunes et à lutter contre la mésinformation en formant de jeunes journalistes, en renforçant les moyens des programmes radiophoniques et les capacités des organisations de jeunesse et en créant un partenariat entre 28 stations de radio. De ce partenariat est né un club de jeunes reporters, qui transmettent des messages de paix sur les ondes. Au Cameroun, avec l’appui du Fonds pour la consolidation de la paix, l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), l’OIM et le Bureau de l’état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix ont créé un projet consistant à proposer de nouveaux moyens d’existence, dans le secteur de la santé, à des jeunes susceptibles d’être recrutés par Boko Haram dans l’Extrême-Nord. Dans les régions de Mopti et de Ségou au Mali, le PAM, l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont soutenu l’action de laboratoires pour la paix, dans le cadre desquels des femmes, des hommes, des jeunes, des responsables municipaux et des chefs communautaires et religieux se sont réunis pour négocier des accords de cessez-le-feu qui ont fait diminuer sensiblement la violence intercommunautaire. En Colombie, l’UNICEF a appuyé plus de 32 000 initiatives locales associant la jeunesse qui ont influé sur les plans de développement territorial établis dans 170 municipalités les plus touchées par la violence en vue de favoriser l’application de l’accord de paix.

20. Les liens qui existent entre corruption, conflit et fragilité apparaissent de plus en plus clairement. Dans les situations d’après-conflit, il est vital de lutter contre la corruption pour restaurer la confiance du public envers les institutions. La position commune du système des Nations Unies en matière de lutte contre la corruption au niveau mondial, définie en amont de la session extraordinaire que l’Assemblée générale a consacrée en 2021 à la question de la corruption, définit le cadre commun dans lequel doit s’inscrire l’appui offert aux États Membres par les entités du système. Dans une perspective de pérennisation de la paix, il est également essentiel de faire en sorte que les auteurs d’infractions graves susceptibles d’alimenter les conflits répondent de leurs actes devant la justice. Depuis 2011, les cellules d’appui aux poursuites judiciaires de la MONUSCO aident les autorités judiciaires militaires de la République démocratique du Congo à exercer leur compétence dans les affaires portant sur des crimes de guerre, des violations graves des droits humains et des faits de trafic de ressources naturelles. Plus de 1 500 dossiers concernant 2 680 accusés ont été traités avec l’appui de la MONUSCO et plus de 1 640 personnes ont été jugées coupables et condamnées.

21. La concurrence pour les ressources naturelles, rendue plus âpre encore par les changements climatiques et les dynamiques d’exclusion, est l’un des principaux facteurs de conflits intercommunautaires violents. Les risques vont aller s’aggravant,

---

[10] OIT, « Gestion des conflits et catastrophes : Examen de collaboration entre organisations d’employeurs et de travailleurs » (Genève, 2020), p. 32. Consultable à l’adresse suivante : https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_742709/lang--fr/index.htm.

puisque l'on estime que d'ici à 2050, 4 milliards de personnes vivront dans des régions exposées à des pénuries d'eau[11]. En collaboration avec l'OIM, la FAO, le PNUD, l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM et avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales ont participé aux mécanismes de gestion des conflits au sein des communautés d'agriculteurs et d'éleveurs. Au Sahel, l'OIM et la FAO ont œuvré en faveur d'une transhumance pacifique en renforçant le dialogue institutionnel transfrontières et les capacités de gestion des conflits, en mettant au point un dispositif de suivi de la transhumance, en rénovant les infrastructures collectives et en offrant des aides à la subsistance. En République centrafricaine, où les élections ont donné lieu à une reprise des violences, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a aidé les comités locaux pour la paix et la réconciliation (notamment en faisant augmenter à 30 % le nombre de femmes qui y siègent), les organisations religieuses et les comités de transhumance à régler pacifiquement 39 conflits communautaires. Le long de la frontière entre le Niger et le Tchad, le nombre de conflits liés à la transhumance a diminué de près de 50 % grâce à un projet exécuté par le PAM et la FAO, consistant à marquer plus de 100 kilomètres de couloirs de transhumance afin de limiter les dégâts provoqués par le passage de bétail dans des champs et d'éliminer ainsi un levier de conflit majeur.

22. La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont favorisé la cohérence des dispositifs de prévention et d'intervention, en exploitant les synergies entre les différents domaines d'activité et les diverses parties concernées. La Commission est un forum qui s'attache à lutter contre les menaces multidimensionnelles pesant sur le développement, la paix et la sécurité sur la base d'une approche inclusive. Dans le souci de la prise en main des programmes par les pays, la Commission a forgé des partenariats en créant des espaces dans lesquels les partenaires extérieurs au système des Nations Unies, par exemple les responsables publics nationaux et locaux, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, les organisations de femmes, les organisations de jeunes et les autres organisations de la société civile, peuvent collaborer à l'appui des efforts locaux de consolidation de la paix. En février 2021, la Commission a adopté un plan d'action pour une stratégie relative au genre et approuvé un plan d'action stratégique sur les jeunes et la consolidation de la paix, qui lui serviront à orienter et à suivre les efforts qu'elle fait pour que les questions de genre et la jeunesse soient prises en compte dans les activités de consolidation de la paix. Le nombre d'artisanes de la paix qui s'expriment devant la Commission est en constante augmentation depuis 2016. La plus forte hausse a été enregistrée entre 2019 et 2021, le nombre d'intervenantes étant passé de 22 % à 74 %. En 2021, la Commission a apporté un appui dans 13 pays et régions et notamment tenu sa toute première réunion sur le Golfe de Guinée, ce qui porte à 23 le nombre de pays et régions dans lesquelles elle est intervenue depuis sa création. Faute de ressources suffisantes, la Commission n'est pas en mesure de formuler des conseils et de jouer un rôle d'intermédiaire en ce qui concerne d'autres contextes géographiques et questions de fond, alors même qu'elle est de plus en plus sollicitée.

Déficits de financement de la consolidation de paix

23. Comme indiqué par le Secrétaire général dans son rapport de 2020 (A/74/976-S/2020/773), les progrès qui ont été faits vers un financement suffisant, prévisible et durable de la consolidation de la paix laissent encore à désirer. Selon les

[11] UNICEF, *Water scarcity* (Pénuries d'eau). Consultable à l'adresse suivante : www.unicef.org/wash/water-scarcity.

prévisions financières relatives aux besoins des pays, la demande dépasse largement les moyens du Fonds pour la consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne l'appui à la transition, les initiatives transfrontières, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Depuis trois années consécutives, le Fonds a dû revoir ses objectifs d'approbation de ressources à la baisse, faute d'avoir reçu suffisamment de contributions. Il avait pourtant défini des objectifs déjà inférieurs à la demande prévue, compte tenu du volume de ressources qu'il pouvait s'attendre à recevoir.

24. Pour financer la consolidation de la paix, il faut pouvoir s'appuyer sur une vaste gamme d'instruments d'investissement et sur toute une série de canaux et de sources. Plusieurs dispositifs mondiaux ont été mis en place dans le système des Nations Unies, parmi lesquels le Fonds pour la consolidation de la paix, l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, le Women's Peace and Humanitarian Fund (Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire), le Fonds des Nations Unies pour la démocratie et le Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats. Le Secrétariat a mis au point un tableau de bord du financement de la consolidation de la paix, dans lequel apparaissent certains de ces dispositifs, et entend bien élargir cet outil de sorte que les hauts responsables et les donateurs puissent avoir une vue d'ensemble des différentes sources de financement. Plusieurs fonds d'affectation spéciale consacrés à des pays en particulier jouent un rôle moteur dans l'intégration et le financement des activités de consolidation de la paix pendant les phases de transition de la présence des Nations Unies. Par exemple, après le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), une plateforme de financement du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour le Soudan englobant un guichet de financement des activités de consolidation de la paix et de stabilisation à l'appui du mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), a été créée afin d'assurer l'intégration de ces activités avec celles de l'équipe de pays des Nations Unies. Tous ces fonds se sont déjà étoffés à la suite des réformes engagées, mais il est nécessaire de créer d'autres fonds de financement commun à l'appui d'objectifs partagés et de les doter de ressources plus substantielles si l'on veut renforcer encore la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies.

25. Dans son rapport de 2021 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), le Secrétaire général a souligné que l'exécution du programme pour les femmes et la paix et la sécurité était toujours bridée, faute d'un financement suffisant, prévisible et durable. Plus de 10 ans plus tôt, le Secrétaire général de l'époque avait fixé un objectif selon lequel au moins 15 % des fonds gérés par les organismes des Nations Unies pour appuyer la consolidation de la paix et le relèvement devraient être utilisés au service de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres[12]. La part des ressources allouées à ces fins par le Fonds pour la consolidation de la paix a atteint 30 % en 2015, 40 % en 2018-2020 et 47 % en 2021. On sait bien que l'action des organisations de femmes locales qui œuvrent à l'appui des processus de prévention et de règlement des conflits et de pérennisation de la paix en promouvant une gouvernance plus inclusive et en renforçant la légitimité des nouvelles institutions est extrêmement efficace tout en étant peu coûteuse mais qu'elle est entravée par des

[12] Voir les sept engagements du Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix. Consultables à l'adresse suivante : https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/seven_point_action_plan.pdf.

déficits d'investissement chroniques[13]. L'appel pluriannuel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix comprend un canal de financement spécial consacré à la participation des femmes aux efforts de rétablissement, de consolidation et de pérennisation de la paix. Les ressources provenant de ce canal servent notamment à faciliter la création de conseils consultatifs féminins (comme cela a été fait, par exemple, en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen) et à encourager les femmes à prendre part aux processus électoraux. Dans le document intitulé « Examen thématique sur la consolidation de la paix tenant compte des questions de genre », il était recommandé que les donateurs trouvent des moyens de proposer durablement et directement un financement souple aux organisations de femmes œuvrant à l'appui de la consolidation de la paix, l'objectif étant de répondre aux besoins divers des femmes sur le terrain[14], conformément à l'appel à l'action pour une transformation de la paix et de la sécurité par les femmes (2020)[15]. En octobre 2021, dans un avis adressé au Conseil de sécurité en amont du débat public que celui-ci allait tenir sur les femmes et la paix et la sécurité, la Commission de consolidation de la paix a proposé de réserver des fonds au financement des activités menées par les artisanes de paix et les organisations dirigées par des femmes, afin de promouvoir la participation pleine et véritable des femmes à la consolidation de la paix, sur un pied d'égalité avec les hommes[16].

26. Au moment de la réduction des effectifs et du retrait d'une opération de maintien de la paix ou d'une mission politique spéciale, il est courant que les stratégies de financement qui permettraient de financer durablement et de manière prévisible les priorités définies par le gouvernement hôte et l'équipe de pays des Nations Unies ne reçoivent pas toute l'attention qu'elles méritent. Or, dans sa résolution 2594 (2021), le Conseil de sécurité a souligné que dans ces contextes, la transition s'entendait au sens de processus stratégique collectif menant vers une reconfiguration de la stratégie, de l'empreinte et de la capacité des Nations Unies, de façon à appuyer les objectifs de consolidation de la paix et l'élaboration d'une paix durable. Il importe donc que les missions, les équipes des Nations Unies et les autorités nationales définissent ensemble des plans de transition en s'appuyant sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable applicable, sur les investissements en faveur du développement et leur contribution à la consolidation de la paix, sur des stratégies de financement au long cours et sur des plans d'action ciblés, en collaboration avec les institutions financières internationales et les partenaires bilatéraux, et qu'elles veillent à ce que ces plans tiennent compte des questions de genre. Le projet Transitions des Nations Unies, exécuté par le Bureau de la coordination des activités de développement, le Département des opérations de paix et le PNUD, est un mécanisme essentiel spécialement prévu pour soutenir l'élaboration intégrée et prospective de ces plans et stratégies. La question a été mise en avant lors de la réunion informelle consultative que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Commission de consolidation de la paix ont tenue en novembre 2021.

---

[13] France Bognon et Sanam Naraghi Anderlini, « Financer les femmes artisanes de la paix : démanteler les obstacles à la paix », International Civil Society Action Network (2020), p. 13. Consultable à l'adresse suivante : https://icanpeacework.org/wp-content/uploads/2021/07/ICAN_SheBuildsPeace_Funding-Framework_French.pdf.

[14] Fonds pour la consolidation de la paix, Ministère fédéral allemand des affaires étrangères et Stabilisation Platform, « Examen thématique sur la consolidation de la paix tenant compte des questions de genre » (novembre 2021), p. 39. Consultable à l'adresse suivante : https://www.un.org/peacebuilding/fr/content/gender-responsive-peacebuilding-2021.

[15] https://peacekeeping.un.org/en/sg-wps-call-to-action.

[16] Commission de consolidation de la paix, avis adressés au Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, 20 octobre 2021. Consultables à l'adresse suivante : https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/pbc_advice_on_wps_.pdf.

27. L'une des solutions de financement propres à renforcer le rôle du maintien de la paix et à faciliter les transitions consiste à exécuter des activités relatives aux programmes financées au moyen des budgets des opérations de maintien de la paix. Dans le cadre de ce type d'activités, on pourra solliciter à la fois les équipes de pays des Nations Unies, les organisations de la société civile, dont les organisations de femmes et de jeunes, et les interlocuteurs nationaux afin d'œuvrer durablement en faveur de priorités communes et d'améliorer la cohérence de l'action de toutes les parties prenantes, tout en renforçant les capacités nationales et en assurant la viabilité des initiatives et leur prise en main par les intéressés. Les phases de transition seraient grandement facilitées si l'on allouait davantage de ressources aux activités relatives aux programmes dans les budgets des opérations de maintien de la paix deux ans avant que celles-ci se retirent (A/74/976-S/2020/773, p. 46), et si l'on créait des dispositifs permettant d'utiliser ces ressources jusqu'à cinq ans après le retrait, en complément des contributions volontaires.

28. Le montant des ressources allouées aux activités relatives aux programmes dans le budget des opérations de maintien de la paix était de 193,8 millions de dollars pour 2021/22[17] et de 200 millions de dollars en moyenne sur les trois derniers cycles budgétaires[18]. Les domaines d'intervention comprenaient l'état de droit, les droits humains, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la stabilisation au niveau local, la lutte contre la violence locale et les affaires électorales, ainsi que la lutte antimines, à laquelle ont été consacrés environ 70 % du total des fonds (voir tableau 1).

29. Au cours des dernières années, le Fonds pour la consolidation de la paix a orienté une part importante de ses investissements vers des zones où sont déployées des opérations de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales (voir tableau 2). Lorsqu'une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale est créée, le Fonds commence à investir dans la zone concernée ou y intensifie fortement l'effort d'investissement en cours. Il multiplie généralement cet effort par deux quand ladite opération ou mission se retire. L'appui dans les contextes de transition fait partie des trois volets prioritaires de la stratégie du Fonds pour 2020-2024, qui s'est donné pour objectif d'y consacrer 35 % du total annuel de ses investissements. En 2020, 25 % des investissements du Fonds pour la consolidation de la paix ont été effectués dans des situations de transition, notamment en République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau, à Haïti et au Soudan, où ils ont constitué une solution de continuité face aux problèmes de consolidation de la paix et de développement. L'effort de financement du Fonds est complété par les ressources tirées de l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, qui sont indispensables pour préserver les progrès faits en matière de consolidation de la paix tout au long de la phase de transition.

---

[17] Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/75/786, annexe VIII).

[18] Rapports d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/72/770, annexe X ; A/73/776, annexe IX ; A/74/736, annexe VIII).

Tableau 1
Ressources allouées aux activités relatives aux programmes dans les budgets des opérations de maintien de la paix, hors lutte antimines
(En millions de dollars des États-Unis)

	2018-2019	*2019-2020*	*2020-2021*	*2021-2022*
FISNUA				0,287
MINUAD	19,882[a]	19,652	6,705	–
MINUJUSTH	6,66	–	–	–
MINUK	2,376	2,376	2,376	2,376
MINUSCA	13,96	14,677	16,198	14,184
MINUSMA	13,619	11,848	13,731	15,794
MINUSS	2,059	2,585	3,124	4,322
MONUSCO	10,910	13,528	14,518	14,137
Total	**67,8**	**64,8**	**56,6**	**51,1**

Abréviations : FISNUA = Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; MINUAD = Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; MINUJUSTH = Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti ; MINUK = Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ; MINUSCA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MINUSS = Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

[a] Budget révisé de la MINUAD pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/73/488).

30. Les investissements du Fonds pour la consolidation de la paix viennent compléter les ressources allouées aux activités relatives aux programmes dans les budgets des opérations de maintien de la paix, tout particulièrement dans les périodes de transition, en finançant des activités de consolidation de la paix plus diversifiées menées sur le temps long. Ces investissements sont soumis à l'approbation du Gouvernement et ne servent pas à couvrir des dépenses afférentes au personnel des Nations Unies. Utilisés de manière stratégique, les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et les ressources du Fonds pour la consolidation de la paix sont un moteur d'intégration et peuvent être les vecteurs d'un effort d'investissement plus soutenu au service des priorités de consolidation de la paix. À la MINUAD, c'est grâce à un niveau de financement sans précédent des activités relatives aux programmes que l'on a pu établir les équipes chargées de la liaison avec les États et renforcer la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui de priorités communes, afin de mieux pérenniser la paix après le départ de l'Opération. Quelque 45 millions de dollars du budget de la MINUAD ont été transférés à 10 organismes, fonds et programmes pendant l'exercice 2019/20 dans l'optique d'élargir la portée de l'action de l'équipe de pays au Darfour et d'exécuter des activités en faveur de l'état de droit, des femmes et de la paix et de la sécurité, des solutions durables, de la résilience, des moyens de subsistance et des droits humains. Depuis 2019, le Fonds pour la consolidation de la paix a investi 26,8 millions de dollars à l'appui d'initiatives de l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan. À l'heure actuelle, le cadre programmatique régissant l'exécution du mandat de la MINUATS fait fond sur les bons résultats obtenus grâce aux équipes chargées de la liaison avec les États. Ces réalisations obtenues à travers une approche novatrice montrent combien il importe

de mettre l'accent sur les activités relatives aux programmes des opérations de maintien de la paix et d'explorer des moyens de faire de même dans les missions politiques spéciales, en particulier dans les situations où les secondes prennent le relais des premières.

Tableau 2
Investissements du Fonds pour la consolidation de la paix dans des zones d'intervention d'opérations de maintien de la paix et de missions politiques spéciales
(En millions de dollars des États-Unis)

	2015	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*
Opération de maintien de la paix	19,0	9,4	52,6	31,8	52,0	37,5	39,8
Mission politique spéciale	13,8	32,6	38,3	27,4	31,4	18,9	23,4
Opération de maintien de la paix et mission politique spéciale	–	–	3,0	3,0	25,5	7,7	14,5
En pourcentage du total des investissements du Fonds	**42,0 %**	**59,3 %**	**57,9 %**	**32,3 %**	**43,6 %**	**32,5 %**	**39,8 %**

31. Le Fonds pour la consolidation de la paix complète également le financement des activités relatives aux programmes des missions politiques spéciales. L'appel pluriannuel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix permet de couvrir la fourniture d'un appui opérationnel et politique aux chefs de mission et de renforcer ainsi les capacités des Nations Unies sur le terrain. Les organismes, fonds et programmes exécutent des projets ayant trait au renforcement de la cohésion sociale, au règlement des conflits ou encore à l'appui à l'état de droit et à la justice, et collaborent avec les missions politiques spéciales sur la base de cadres de planification intégrée. Le Fonds pour la consolidation de la paix soutient ces projets, puisqu'ils sont exécutés en collaboration étroite avec les missions politiques spéciales (par ex., en Colombie et au Soudan).

III. Flux financiers à destination de zones touchées par un conflit

32. Investir dans la prévention n'est pas seulement un impératif ; c'est aussi le moyen le plus efficace et le moins coûteux d'atténuer les risques de conflit et de fragilité et de progresser sur la voie du développement et de la réalisation des objectifs de développement durable. Pourtant, tandis que la pandémie faisait exploser les besoins sur les plans sanitaire et socioéconomique, les dépenses militaires mondiales ont augmenté de 2,6 % (pourcentage corrigé de l'inflation) en 2020, pour atteindre presque 2 000 milliards de dollars, soit 2,4 % du revenu mondial[19]. Certains pays ont réaffecté une partie du budget qu'ils prévoyaient de consacrer aux dépenses militaires au financement de la riposte à la pandémie et plusieurs autres n'ont pas utilisé la totalité du budget militaire dont ils disposaient pour 2020[20]. La réduction des dépenses militaires et la réorientation des ressources ainsi libérées vers la prévention des conflits et la consolidation de la paix figuraient parmi les mesures préconisées dans

[19] Fiche d'information de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, avril 2021. Consultable à l'adresse suivante : https://sipri.org/sites/default/files/2021-04/fs_2104_milex_0.pdf.
[20] Voir https://www.sipri.org/media/press-release/2021/world-military-spending-rises-almost-2-trillion-2020.

le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827, par. 113).

33. Le volume des flux financiers (dont l'aide publique au développement (APD), les investissements étrangers directs (IED) et les envois de fonds) à destination des pays touchés par un conflit[21] varie toujours largement d'une année sur l'autre (voir fig. I). Les envois de fond, en augmentation régulière entre 2009 et 2020, sont devenus la principale source extérieure de financement des pays concernés. L'APD a également augmenté entre 2009 et 2019, en particulier pour quelques grands bénéficiaires, mais pas de manière aussi constante et ni dans la même mesure que les envois de fonds (en hausse de 87 % sur la période, contre 55 % pour l'APD). Qui plus est, les flux d'APD ont diminué dans plusieurs pays touchés par un conflit. C'est au Libéria, en Colombie et en Haïti que l'on a enregistré les plus fortes baisses entre 2015 et 2019. Le montant des IED, très fluctuant, a chuté de 53 % entre 2012 et 2018. Bien qu'il ait augmenté en 2019, le volume des IED dans les pays touchés par un conflit a diminué de 63 % en 2020, en raison de la pandémie de COVID-19.

34. Les flux d'APD à destination de zones touchées par un conflit ont augmenté au cours des dernières années[22] pour atteindre 31 % du total de l'APD en 2019, mais seuls 13,5 % de ces fonds ont été consacrés à la consolidation de la paix[23] (voir fig. II), contre 19,9 % en 2012. Les montants destinés à la consolidation de la paix ont varié largement d'une année sur l'autre et d'un pays à l'autre. La plupart des dépenses de consolidation de la paix financées au moyen de l'APD ont été réalisées en Afghanistan, en Colombie et en Irak.

35. Malgré le volume limité de données disponibles, on constate que l'APD a tendance à augmenter après la création d'une mission politique spéciale ou d'une opération de maintien de la paix et qu'elle diminue après le retrait d'une opération de maintien de la paix. Faute de données suffisantes, on ne peut pas encore déterminer comment la fin d'une mission politique spéciale influe sur l'APD. Dans les zones d'intervention des 11 opérations de maintien de la paix dans lesquelles on pouvait l'évaluer, le montant total de l'APD a été multiplié en moyenne par 3,5 entre les cinq années qui ont précédé et les cinq années qui ont suivi la création de l'opération

---

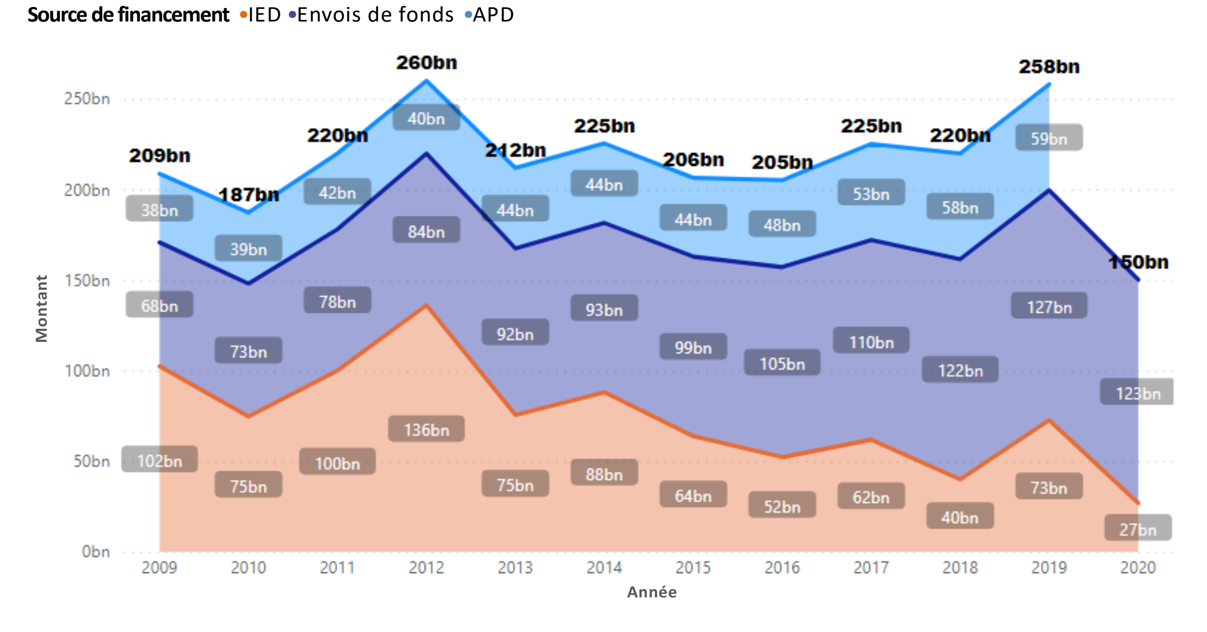
[21] Les montants d'APD sont exprimés en montant net reçu. Source : Banque mondiale, Base de données des indicateurs du développement dans le monde, consultée le 22 juillet 2021. On entend par zones touchées par un conflit : a) les zones concernées par une question dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et qu'il a examinée en séance au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 ; b) les pays dans lesquels était déployée, en 2020, une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale opérant à l'échelle d'une zone particulière ou de l'ensemble du pays et dotée d'un effectif minimum de 10 personnes ; c) les pays dans lesquels le Fonds pour la consolidation de la paix a versé en 2020 des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes.

[22] Les montants de l'APD qui apparaissent sur les figures I et II ne sont pas strictement équivalents, les premiers étant exprimés en dollars constants et les seconds en dollars courants.

[23] La consolidation de la paix recouvre toute une série d'activités intéressant aussi bien : a) les processus politiques ; b) la sûreté et la sécurité ; c) l'état de droit et les droits humains ; d) les fonctions essentielles des gouvernements ; e) les services de base, par exemple l'éducation et les soins de santé ; f) la revitalisation de l'économie, notamment en ce qui concerne l'emploi et les moyens de subsistance. On considère que seules les quatre premières catégories [correspondant aux codes du Système de notification des pays créanciers du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)] recouvrent des activités conçues expressément à des fins de consolidation de la paix dont le financement doit être systématiquement pris en compte dans le montant total des investissement réalisés dans ce domaine. Les activités menées au titre des deux dernières catégories (e et f) peuvent contribuer à la consolidation de la paix, si et seulement si elles ont été conçues dans cet objectif (Ayham Al Maleh et consorts, « Peacebuilding, Official Development Assistance and the Sustainable Development Goals: the United Nations Peacebuilding Funding Dashboard », *Journal of Peacebuilding and Development*, vol. 16, nº 1, avril 2021, p. 112 à 120.

concernée. Dans les zones d'intervention des cinq missions de maintien de la paix pour lesquelles des données étaient disponibles, ce montant a presque été multiplié par six sur une période équivalente, sauf en Iraq, où il a augmenté bien plus encore. Par comparaison, selon les données disponibles pour trois missions politiques spéciales, la part de l'APD allouée à la consolidation de la paix est multipliée par 2,6 en moyenne après la création d'une mission politique spéciale. Dans quatre zones d'intervention d'opérations de maintien de la paix, le montant total de l'APD a diminué de 19 % en moyenne sur les cinq années suivant le retrait de l'opération concernée par rapport aux cinq années antérieures (sauf en Sierra Leone, où il a augmenté, et où une mission politique spéciale a pris le relais d'une opération de maintien de la paix). De plus, dans les zones d'intervention d'opérations de maintien de la paix pour lesquelles des données étaient disponibles (Haïti et Libéria), la part de l'APD consacrée à la consolidation de la paix avait diminué en moyenne de 26 % un an après le retrait de la mission.

Figure I
Flux financiers à destination de 52 zones touchées par un conflit
(En milliards de dollars des États-Unis courants)



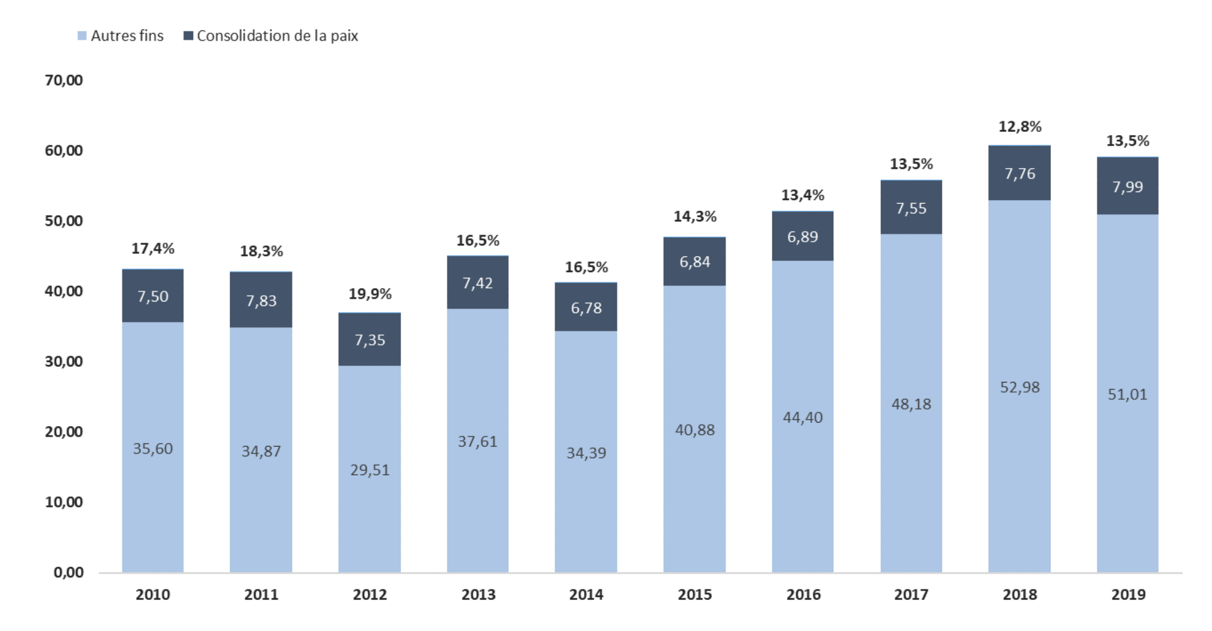
Source : Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, sur la base des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Abréviations : bn = milliard ; IED = investissements étrangers directs ; APD = aide publique au développement.

36. La part de l'aide bilatérale allouée à des programmes axés principalement sur l'égalité des genres a atteint 5,6 % (2,7 milliards de dollars) en 2019. Cependant, les organisations de défense des droits des femmes œuvrant dans des zones touchées par un conflit n'en ont reçu que 0,4 % (179 millions de dollars) et 439 millions de dollars

seulement ont été alloués à la lutte contre les violences de genre[24]. Le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire lancé en juillet 2021 exprime clairement la nécessité d'augmenter les ressources consacrées à la réalisation des engagements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité. Plus de 150 États Membres, organisations régionales, entités du système des Nations Unies, acteurs du secteur privé, organisations de la société civile et parties issues des milieux universitaires ont approuvé le Pacte et investi dans l'une au moins des mesures proposées.

Figure II
Part de l'aide publique au développement consacrée à la consolidation de la paix et à d'autres fins dans 51 pays
[En milliards de dollars des États-Unis (dollars constants de 2019)]



Source : Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, sur la base des données de l'OCDE.

Note : Les montants d'APD sont exprimés en montants bruts. Les données reflètent les dépenses effectives et pas les engagements de dépense, à l'exception des remboursements de dette. Source : Tableau de bord de l'APD du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix (voir https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoiNmE3Mzc4NTQtYzE3ZS00YjIyLWI0YjQtZTM5ODc5ZWIwY2NiIiwidCI6IjBmOWUzNWRiLTU0NGYtNGY2MC1iZGNjLTVlYTQxNmU2ZGM3MCIsImMiOjh9&pageName=ReportSection00b1b8b63af2e7d2ebfc), établi sur la base des données du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE (https://stats.oecd.org/). Le tableau de bord ne contient pas de données relatives à Chypre ni au Sahara occidental.

---

[24] Cette aide vise à soutenir les organisations, mouvements et institutions féministes, dirigés par des femmes ou défendant les droits des femmes. Les données ont été recueillies et suivies sous le code-objet 15170 dans le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Les données concernant l'aide fournie par les institutions gouvernementales n'ont pas été prises en compte dans l'analyse. En ce qui concerne la violence de genre, voir OCDE, « Development finance towards the elimination of gender-based violence », Gender Equality Perspectives Series, décembre 2021, p. 7. Consultable à l'adresse suivante : https://www.oecd.org/development/gender-development/development-finance-elimination-gender-based-violence.pdf?utm_source=Adestra&utm_medium=email&utm_content=Read%20More&utm_campaign=OECD%20Development%20News%20-%20December%202021&utm_term=dev.

37. La mobilisation des donateurs et l'appui qu'ils fournissent à des dispositifs de financement spécialisés tels que le Women's Peace and Humanitarian Fund ont pris de l'ampleur, ce qui a permis de faire parvenir rapidement un financement souple à des artisanes locales de la paix et à des intervenants de première ligne, en vue de prévenir les conflits et de mettre un terme à la violence sexuelle et fondé sur le genre, de reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 et de forger une paix durable sur le terrain. Entre sa création, en 2016, et la fin de 2021, ce Fonds né d'un partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile a levé 90 millions de dollars et soutenu plus de 450 organisations locales. En mars 2021, il a lancé une nouvelle campagne dans l'optique de recueillir 112 millions de dollars d'ici à 2025, y compris auprès du secteur privé. Le Fonds témoigne de la valeur ajoutée qu'apportent les meneuses de la société civile lorsqu'elles sont associées à l'allocation des ressources financières, surtout en période de crise.

38. En 2021, dans le cadre de son Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres, le Fonds pour la consolidation de la paix s'est intéressé en priorité aux projets relatifs à la promotion et à la protection des espaces civiques intéressant notamment les questions foncières, les peuples autochtones et les questions environnementales, et à la promotion et au renforcement de la santé mentale et du bien-être psychosocial des femmes et des jeunes dans le cadre des processus locaux de consolidation de la paix. Le nombre de projets approuvés au titre de l'Initiative a atteint un record : 38 projets (sur un total de 275 propositions) dans 23 pays, pour un budget total de 51,5 millions de dollars. De ces projets, 13 ont été présentés par des organisations de la société civile (pour un budget de 14,2 millions de dollars), 4 sont portés conjointement par l'Organisation et la société civile (6 millions de dollars) et 21 par des entités des Nations Unies (31,3 millions de dollars). Deux organisations locales de la société civile recevront directement des fonds ; 40 % au moins du budget de chaque projet doit être alloué à des partenaires de la société civile nationaux ou locaux. Dans sa stratégie pour 2020-2024, le Fonds pour la consolidation de la paix s'est engagé à élargir ses partenariats avec les organisations de la société civile et à envisager de nouveaux moyens de mettre des fonds à disposition des organisations locales. L'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, pour sa part, s'attache à financer directement diverses organisations de jeunesse. La Commission de consolidation de la paix a parfait ces efforts en invitant des représentantes et représentants de la société civile à lui faire part de leur expérience et à solliciter son aide. Le nombre de réunions pendant lesquelles des intervenants issus de la société civile se sont exprimés devant la Commission est passé de 51 % en 2020 à 63 % en 2021.

39. Les données n'étant pas recueillies de manière systématique, il est difficile d'évaluer le montant des ressources allouées aux activités de consolidation de la paix axées sur les jeunes ou dirigées par des jeunes. On dispose toutefois d'estimations selon lesquelles 11,6 % de l'APD consacrée à la consolidation de la paix entre 2015 et 2020 auraient été orientés des activités de ce type. Le financement des organisations et réseaux de jeunes œuvrant à l'appui de la consolidation de la paix devrait être renforcé à titre prioritaire, sur les plans quantitatif et qualitatif. Une poignée d'entités seulement sont à même de suivre les investissements dans ce domaine. La plupart des organisations de jeunes peine à accéder aux sources de financement, en raison d'obstacles divers, dont la rigueur des critères auxquels les bénéficiaires doivent répondre. Pour améliorer l'accès des jeunes à ces ressources, il convient de placer la jeunesse au cœur des stratégies de financement de la consolidation de la paix ; d'augmenter les niveaux de financement souple, durable et viable à consacrer aux activités de consolidation de la paix axées sur les jeunes et dirigées par eux ; de faciliter l'accès des organisations dirigées par des jeunes aux sources de financement ; d'associer davantage les jeunes à la prise de décision concernant les priorités de

financement ; de mettre au point des systèmes de données permettant de suivre les investissements en faveur des jeunes, comme on l'a fait en ce qui concerne la prise en compte de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans les activités de consolidation de la paix.

40. L'action climatique mobilise des financements substantiels et il convient de s'intéresser de plus près à ses liens avec la question de la paix. Il ressort d'une étude réalisée en 2021 par le PNUD et le mécanisme de sécurité climatique [lancé en 2018 par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)], que l'accès des « États fragiles et très fragiles » aux ressources mises au service de l'action climatique est bien moindre que celui des autres États et que le financement de l'action climatique devrait mieux tenir compte des risques intéressant la paix et la sécurité[25]. Sachant que l'égalité des genres, le climat et la sécurité sont liés, il est possible de se servir des fonds alloués à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, notamment par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial, pour lutter également contre les causes profondes des conflits et gagner ainsi sur plusieurs tableaux.

IV. Renforcer le financement de la consolidation de la paix et les capacités de prévention des conflits et de consolidation de la paix : panorama des options

41. Plusieurs solutions qui permettraient de garantir un niveau suffisant de ressources à l'appui de la consolidation de la paix ont été présentées dans les rapports de 2018, 2019 et 2020 sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Sachant que la pérennisation de la paix est une responsabilité partagée et la consolidation de la paix, un processus au long cours, il faut faire plus pour investir rapidement et de manière durable et prévisible dans les activités de prévention et de consolidation de la paix.

Contributions volontaires

42. Des progrès ont été faits en ce qui concerne les différentes options envisagées. Premièrement, le Secrétaire général a appelé de ses vœux un bond spectaculaire des contributions au Fonds pour la consolidation de la paix (pour un objectif fixé à 500 millions de dollars par an), sous forme de ressources non préaffectées et d'engagements pluriannuels. Entre 2017 et 2019, les contributions au Fonds ont presque doublé pour atteindre 370 millions de dollars ; les montants approuvés ont plus que doublé, pour atteindre 564 millions de dollars. Le Fonds pour la consolidation pour la paix reste néanmoins largement dépendant d'une poignée de donateurs et les demandes de financement qu'il reçoit dépassent ses moyens.

43. Deuxièmement, il a été proposé que les États Membres s'engagent volontairement à verser, aux fins du financement des activités de consolidation de la paix, l'équivalent de 15 % du budget du dernier exercice complet d'une mission de maintien de la paix touchant à son terme, chaque année pour une période de deux ans après la fin du mandat de la mission. Ce serait là un moyen d'éviter la chute de financement souvent observée après le retrait d'une mission. Dans le cas de la MINUAD, dont le budget du dernier exercice complet (2019/20) s'élevait à

[25] PNUD, « Climate finance for sustaining peace: making climate finance work for conflict-affected and fragile contexts (2021) », p. 24 (www.undp.org/publications/climate-finance-sustaining-peace-making-climate-finance-work-conflict-affected-and).

514,5 millions de dollars, cela représente deux versements annuels de 77,2 millions de dollars. Aucun État Membre n'a encore appliqué cette recommandation.

44. Troisièmement, le Secrétaire général a demandé aux donateurs de s'engager à allouer au moins 20 % de leur APD au financement des priorités de consolidation de la paix dans les situations de conflit. Un tiers seulement des membres du Comité d'aide au développement (soit 10 membres) ont atteint l'objectif fixé. En dernier lieu, on a enregistré des avancées modérées à la suite de l'appel par lequel les États Membres ont été encouragés à verser volontairement les ressources non dépensées du budget de maintien de la paix au Fonds pour la consolidation de la paix.

Contributions statutaires

45. Le Secrétaire général a proposé : a) que l'on veille à ce que les missions disposent d'un financement suffisant pour les activités relatives aux programmes à l'appui des activités de consolidation de la paix et que le Fonds pour la consolidation de la paix et les missions collaborent étroitement pour mettre en œuvre les programmes pendant les phases de transition ; b) que l'on abonde le Fonds de consolidation de la paix au moyen de contributions statutaires. Le recours aux contributions statutaires, qui constitue une modalité de financement plus prévisible et plus durable, enverrait un signal fort et témoignerait de l'engagement de tous les États Membres en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix en tant qu'éléments essentiels du mandat de l'Organisation. Cette proposition est explorée en détail dans un rapport distinct (A/76/687).

Partenariats

46. Compte tenu de la complexité des conflits contemporains, il nous faut adopter des approches globales à l'échelle du système des Nations Unies et nouer des partenariats robustes avec diverses parties prenantes, dont les organisations régionales, les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement, les institutions de financement du développement, la société civile et le secteur privé. L'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix repose sur le principe selon lequel tous les partenaires doivent œuvrer ensemble de manière globale, complémentaire, coordonnée et cohérente pour écarter les risques multiples et régler les problèmes multidimensionnels qui se posent dans les zones touchées par un conflit. Travailler de concert pour réduire les risques et les vulnérabilités, tenir compte des risques de conflits, atténuer les besoins humanitaires en s'attaquant à leurs causes profondes et contribuer à l'instauration d'une paix et d'un développement durable : voilà comment obtenir des résultats meilleurs et durables. Comme cela a été souligné dans le cadre de l'examen de l'intégration du système des Nations Unies conduit en 2020, l'Organisation doit créer un environnement propice à la mise en place concrète de cette triple approche transversale et favoriser ainsi des interventions porteuses de changement, axées sur la prévention et tenant compte des risques de conflit, qui permettront d'accélérer l'action menée à l'appui du Programme 2030.

47. Dans cette perspective, il nous faut repenser les dispositifs de financement et les décloisonner afin de mettre davantage l'accent sur la prévention et la consolidation de la paix dans toutes les activités, notamment dans le cadre des efforts de développement et de l'action humanitaire. En collaborant avec l'ensemble des partenaires concernés, on peut aussi veiller à l'utilisation optimale du budget de l'aide humanitaire, mobiliser de nouveaux appuis et ne plus se contenter de palliatifs mais obtenir des résultats durables. Il nous faut renforcer cette approche fondée sur les interactions entre action humanitaire, développement et paix, qui permet d'agir concrètement sur le terrain en intégrant les initiatives de consolidation de la paix à

l'action du système des Nations Unies, par l'intermédiaire des plans-cadres de coopération pour le développement durable. Pour ce qui est de l'action intégrée à l'échelle des institutions nationales, il convient d'inclure des stratégies de consolidation de la paix tenant compte des risques de conflit dans toutes les activités de développement, ou de renforcer celles qui y seraient déjà associées, et de réserver à cet égard des ressources suffisantes. Il faut continuer à chercher de nouvelles sources de financement, y compris en sollicitant de nouveaux donateurs. Le versement de contributions pluriannuelles non préaffectées aux mécanismes de financement communs existants favorisera les synergies entre les différents instruments de financement et entre les partenaires.

48. Le Secrétaire général a engagé les États Membres à explorer des moyens innovants de financer les activités de consolidation de la paix, dont les partenariats public-privé, qui pourraient recouvrir également les contributions émanant de particuliers, de fondations ou d'organisations d'inspiration religieuse, les obligations à impact social et les obligations pour la paix, les microprélèvements, les recettes fiscales, le partenariats avec le secteur privé ou encore les modalités de financement mixte. Certaines de ces formules de financement novatrices ont été conçues pour profiter directement aux pays touchés par des conflits. Toutes ces options ouvrent des perspectives complémentaires mais ne sauraient se substituer aux contributions volontaires ou statutaires. Plusieurs gouvernements soutiennent des initiatives visant à explorer de nouveaux moyens d'utiliser le financement mixte au service de la consolidation de la paix, ce qui suppose d'abord de mieux comprendre les risques et les débouchés potentiels ; d'utiliser les plans nationaux de développement, de mobiliser les investisseurs nationaux et d'investir des ressources publiques à l'appui de ces projets innovants ; d'élargir la portée des solutions retenues. Le tout doit être fait en gardant à l'esprit les principes relatifs à la prise en compte des risques de conflit, en favorisant la prise en main des projets par les pays concernés et en associant les parties locales, notamment les femmes et les jeunes. Dans ce contexte, l'ONU joue un rôle de facilitation : forte de son expertise, de sa connaissance de la situation, de sa présence sur le terrain et de ses structures de financement, elle est le catalyseur d'une action plus cohérente et plus rapide.

49. Le secteur privé peut contribuer à la consolidation de la paix de diverses manières : financement, partenariats, participation directe aux négociations ou aux activités de consolidation de la paix, plaidoyer, respect des droits des travailleurs, protection des civils, donations émanant d'entreprises, de fondations ou de particuliers, initiatives de responsabilité sociale des entreprises et renforcement des mesures d'atténuation des risques. En investissant dans les zones touchées par des conflits et en soutenant ainsi la croissance économique, la reconstruction et la création d'emplois décents, les entités du secteur privé peuvent s'attaquer directement aux facteurs de conflit en renforçant la cohésion sociale. Par l'intermédiaire des organisations d'employeurs, des corporations et des organisations de travailleurs, le secteur privé défend le respect des droits au travail et le dialogue social dans les zones touchées par des conflits et contribue aux processus de reconstruction participatifs et démocratiques et à la bonne gouvernance[26]. En appliquant une politique de diligence voulue renforcée, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les entreprises peuvent éviter que leurs activités alimentent les conflits.

---

[26] OIT et Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, « Pérenniser la paix grâce au travail décent et à l'emploi » (Genève, 2021), p. 13. Consultable à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_774728.pdf.

50. En Colombie, le Fonds pour la consolidation de la paix a investi dans un projet pilote de financement mixte dans le cadre duquel 7 projets, qu'il a financés à hauteur de 300 000 dollars, ont mobilisé 12,9 millions de dollars supplémentaires auprès du secteur privé, soit un effet de levier de 1:6. Entre autres résultats obtenus : plus de 2 000 agriculteurs et producteurs ont pu augmenter leur production ; quelque 5 500 prêts ont été accordés à des agriculteurs et micro-entrepreneurs du secteur agricole ; plus de 1 700 femmes ont bénéficié d'avantages directs, notamment d'un accès au crédit.

51. Pour consolider la paix, il convient d'adopter à l'échelle des institutions nationales des approches intégrées, durables et prévisibles et tenant compte des risques. L'initiative intitulée « Good Peacebuilding Financing » met en avant la nécessité de mieux communiquer et de créer des coalitions afin de représenter à toutes les parties extérieures à la sphère du financement de la consolidation de la paix qu'elles aussi ont tout intérêt à investir dans ce domaine ou à l'appui de stratégies tenant compte des risques de conflit. Cette initiative donne l'occasion à tous les donateurs, y compris les donateurs non traditionnels qui ne sont pas membres du Comité d'aide au développement, de voir à plus long terme, de mieux tolérer les risques, d'offrir un financement souple aux femmes et aux jeunes qui œuvrent pour la consolidation de la paix au niveau local, de renforcer la cohérence de l'action publique et des dispositifs de financement du Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et d'intégrer la prise en compte des risques de conflit et les stratégies de consolidation de la paix à l'ensemble des activités.

52. Au cours des dernières années, l'ONU et la Banque mondiale ont resserré leur partenariat dans les zones touchées par des crises. Elles ont collaboré dans près de 50 zones, notamment dans le contexte du lancement de leur étude conjointe, intitulée « Pathways for Peace » (Chemins pour la paix)[27]. Sur la base de sa Stratégie en matière de fragilité, conflit et violence (2020-2025), le Groupe de la Banque mondiale a entrepris de renforcer substantiellement son action dans les pays fragiles et touchés par des conflits, tout en faisant des efforts plus ciblés pour lutter contre les causes profondes et les facteurs qui sous-tendent ces trois phénomènes, et en mettant l'accent sur la prévention et sur l'être humain. Dans le cadre de la dix-neuvième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, la Banque mondiale a aidé des pays à prévenir l'escalade des conflits, à devenir plus résilients et à remédier à leurs fragilités à long terme. Elle a également créé de nouveaux dispositifs de financement, dont l'allocation pour la prévention et la résilience et l'allocation pour le redressement. La reconstitution anticipée des ressources de l'Association internationale de développement (à hauteur de 93 milliards de dollars) a été approuvée en décembre 2021 et les nouveaux dispositifs vont être reconduits, ce dont il y a lieu de se réjouir. Sur cette base, la Banque mondiale, l'ONU et les autres parties prenantes pourront mieux coordonner l'appui qu'elles fournissent au service des stratégies nationales.

53. En vue d'approfondir la collaboration entre l'ONU et la Banque mondiale, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a créé le Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats, qui accorde de petites subventions à des projets intéressant les données, l'analyse et l'évaluation ou les capacités d'appoint et les moyens spécialisés, y compris, lorsque la situation s'y prête, en partenariat avec le Fonds monétaire international (FMI). Le Mécanisme montre tout ce qu'il est possible de faire en utilisant stratégiquement des montants

[27] Voir rapport de suivi sur le partenariat Organisation des Nations Unies-Banque mondiale (2020), à paraître.

limités en vue de renforcer la cohérence du dialogue entre l'Organisation et les institutions financières internationales et les banques régionales de développement, sur la base de leurs priorités communes. Depuis 2020, ce dispositif a versé 29 subventions dans des zones touchées par un conflit, pour un montant total de 3,8 millions de dollars. Il a par exemple soutenu la participation de l'ONU à des évaluations conjointes, notamment l'évaluation des risques régionaux et de la résilience dans les zones frontalières d'Asie centrale et d'Afghanistan et l'évaluation des activités de relèvement et de consolidation de la paix au Mozambique, toutes deux conduites en 2021. En République démocratique du Congo, l'ONU et la Banque mondiale œuvrent ensemble pour s'assurer que le processus de transition de la présence des Nations Unies soit étroitement coordonné avec l'appui que fournit la Banque en ce qui concerne la stratégie nationale de prévention des conflits établie par le Gouvernement et l'accès du pays à l'allocation pour la prévention et la résilience. Au Burkina Faso, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix ont maintenu un contact très régulier avec l'équipe de pays des Nations Unies et la Banque mondiale dans le cadre de leur dialogue avec les autorités nationales. L'ONU a soutenu l'intégration de la prévention des conflits dans le plan national de développement, lequel comprend un double volet prévention/cohésion sociale, tandis que la Banque mondiale a fait figurer dans son plan d'action relatif à l'allocation pour la prévention et la résilience une série d'objectifs essentiels relatifs à la fragilité et aux risques de conflits. Les efforts déployés pour atteindre certains de ces objectifs sont directement appuyés par des investissements complémentaires du Fonds pour la consolidation de la paix, qui a notamment offert un accompagnement technique au service du processus de réconciliation nationale.

54. Le FMI se présente comme un partenaire stratégique de plus en plus précieux dans la lutte contre la fragilité et les risques de conflit. La stratégie que le Fonds est en train d'établir concernant les États fragiles et touchés par des conflits constituera sans doute une base solide sur laquelle prendre appui pour mieux soutenir collectivement l'inclusion et la résilience face aux risques combinés qui pèsent sur de nombreux pays et leurs acquis de consolidation de la paix.

55. Au-delà de la seule question du financement, il convient que le système des Nations Unies et les partenaires mobilisent plus de capacités à l'appui de la prévention et de la consolidation de la paix. L'afflux de ressources doit s'accompagner d'un étoffement des ressources humaines mobilisées aux niveaux local, régional, national et international. Ces effectifs doivent pouvoir être facilement déployés et recouvrir une vaste gamme de compétences spécialisées, l'objectif étant d'offrir un accompagnement technique aux acteurs locaux et nationaux de la gestion des conflits. Il est nécessaire d'investir dans les initiatives visant à renforcer les capacités et les ressources humaines, telles que la toute récente académie du PNUD sur la prévention, les liens entre l'action humanitaire, le développement et la paix et la stabilisation. Il faut également affecter davantage de ressources à la collecte et à l'analyse des données et aux études d'impact, pour des interventions rapides et efficaces.

56. Les ressources nationales sont un levier essentiel du développement des capacités nationales de prévention et de consolidation de la paix. Les acteurs de la sphère du développement, les institutions financières internationales et les institutions de financement du développement ont un rôle d'appui à jouer en la matière. S'ils disposaient de suffisamment de moyens humains et financiers, les acteurs du développement pourraient collaborer davantage avec les partenaires et les organismes publics, par exemple en soutenant la prise en compte des risques de conflit et de la consolidation de la paix dans les programmes des gouvernements et des partenaires, et obtenir ainsi des résultats intéressant à la fois leurs propres programmes et les priorités de consolidation de la paix.

V. Conclusion

57. À sa réunion de haut niveau sur le financement de la consolidation de la paix, l'Assemblée générale se penchera sur un vaste ensemble d'activités de consolidation de la paix financées par toute une série de dispositifs, dont les activités entreprises par les missions et les équipes de pays des Nations Unies. Un rapport parallèle sur la proposition consistant à abonder le Fonds de consolidation de la paix au moyen de contributions statutaires sera présenté à la Cinquième Commission. La prévention des conflits et la consolidation de la paix sont au cœur de l'action menée par l'Organisation en application de la Charte des Nations Unies. Pourtant, les efforts de l'Organisation ont parfois été freinés, faute d'un financement suffisant, prévisible et durable, même si des résultats notables ont été obtenus aux niveaux régional, transfrontière, national et local. Il nous faut changer d'angle, de toute urgence. Privilégier la prévention des conflits et la consolidation de la paix ; ne pas se contenter de le dire, mais le faire, financement à l'appui, sur la base d'une analyse multidimensionnelle des conflits. La réunion de haut niveau sera une occasion unique, qui n'a que trop tardé, de prendre des mesures concrètes et de véritables engagements pour une consolidation de la paix qui sauve toujours plus de vies tout en mobilisant moins de ressources. Tous les États Membres sont encouragés à s'accorder sur une voie à suivre et à annoncer, à l'occasion de la réunion de haut niveau, des engagements précis à titre individuel ou collectif, pour un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix.